

Please do not Remove

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	AGA: EUFMD/87/Rapport. avril 1987
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE

PROJET DE RAPPORT

de la

Vingt-septième session

Rome, Italie, 21-24 avril 1987

INTRODUCTION

La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a tenu sa vingt-septième session à Rome, du 21 au 24 avril 1987.

Le Président, le Professeur Docteur A. Rojahn (République fédérale d'Allemagne), a salué les délégués et invité le Docteur C.H. Bonte-Friedheim, Sous-Directeur général, Chef du Département de l'agriculture de la FAO à ouvrir la réunion.

Dans son allocution, le Dr. Bonte-Friedheim a salué les délégués, experts et observateurs à la vingt-septième session, au nom du Directeur général. Il a particulièrement souhaité la bienvenue aux représentants de l'OIE, de la CEE et de la PAHO, organisations internationales qui partagent avec la FAO la responsabilité d'aider les gouvernements européens à renforcer leur secteur de la production animale.

Il a ensuite souhaité la bienvenue à l'Albanie et à la Tchécoslovaquie, qui sont devenues des membres de plein exercice de la Commission depuis la dernière session.

Au total, 27 pays européens sont aujourd'hui membres de plein exercice de la Commission. Il faut espérer que les autres pays d'Europe orientale demanderont bientôt à en faire partie, ce qui donnerait encore plus de poids aux délibérations et aux décisions de cet important organe.

Le Docteur Bonte-Friedheim a souligné que la fièvre aphteuse menaçait encore sérieusement le développement effectif et régulier de l'élevage et du commerce des produits animaux à l'échelle mondiale et que les effets désastreux des épizooties répétées étaient une cause de préoccupation constante. Les statistiques concernant la période considérée 1985/1986 sont extrêmement inquiétantes. L'Italie, pays qui avait toujours joué un rôle dominant dans la production industrielle de vaccins et qui avait été en mesure pendant des années de combattre efficacement la diffusion des foyers de fièvre aphteuse par un programme de vaccination massive et par des mesures efficaces de contrôle sanitaire a dû faire face à une épizootie prolongée depuis novembre 1984.

La FAO a attribué une grande importance à l'analyse de la situation en Italie. S'il s'avèrait que les phénomènes qui sont à l'origine de la situation actuelle en Italie ne sont pas particuliers à ce pays, d'autres pays pourraient aussi connaître bientôt les mêmes problèmes et il pourrait être nécessaire de reconsidérer la stratégie de la prophylaxie et de la lutte anti-aphteuses en Europe. Se référant à la zone tampon qui est maintenue avec succès dans le sud-est de l'Europe depuis 25 ans, l'orateur a déclaré qu'il s'agissait d'un exemple constructif de collaboration internationale dans l'exécution de programmes de lutte contre la fièvre aphteuse.

En conclusion, le Dr. Bonte-Friedheim a déclaré que les conseils et les vues de cette assemblée de personnalités éminentes sur les nombreux sujets techniques inscrits à l'ordre du jour auraient une grande valeur pratique et scientifique pour la FAO. Il a ensuite souhaité aux participants plein succès dans leurs délibérations.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission au cours des deux dernières années
3. Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1985-86
 - situation et prophylaxie en Europe
 - situation de la fièvre aphteuse en Italie
 - campagnes de vaccination dans le sud-est de l'Europe
 - situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions qui présentent un intérêt particulier pour l'Europe.
4. Maladie vésiculeuse du porc en Europe
5. Activités du Groupe de recherche (questions renvoyées au Groupe par la

Commission)

6. Régionalisation de la production de vaccins anti-aphteux
7. Banque de vaccins
8. Etude coûts/bénéfices de la politique de vaccination suivie en Europe
9. Examen des politiques actuelles de la Commission
 - importation de viande
 - circulation des animaux
10. Rapport financier et approbation du budget
11. Politique future de la Commission
12. Adoption du projet de rapport de la session
13. Election du président, des vice-présidents et des membres du Comité exécutif
14. Autres questions.

Point 2 - Rapport du Comité exécutif sur les activités de la Commission au cours des deux dernières années 1985/1986

Le Secrétaire a présenté le rapport couvrant la période écoulée depuis la vingt-sixième session. Le Président a souligné que la plupart des points mentionnés par le Secrétaire seraient examinés plus en détail à un stade ultérieur durant la session.

Après la présentation de ce document, une brève discussion a eu lieu sur un certain nombre de points mentionnés par le Secrétaire.

En ce qui concerne la proposition de la CEE de désigner un laboratoire de référence pour la fièvre aphteuse, le Président a souligné que la Commission attache une grande importance à ce qu'un seul laboratoire de référence soit désigné en Europe.

Invité à présenter ses commentaires, le délégué de la CEE a distingué entre deux désignations prescrites par la directive relative à la fièvre aphteuse.

1. Désignation d'un laboratoire de référence pour identifier le virus aphteux et description de ses fonctions et
2. désignation d'un organe de coordination pour les vaccins anti-aphteux et description de ses fonctions

Ces deux propositions n'ont pas encore été soumises au conseil des ministres.

Plusieurs délégués ont estimé qu'il était impossible de différencier entre les laboratoires de diagnostic, mais que les institutions destinées à s'occuper des vaccins relevaient exclusivement de la CEE.

La Commission a reconnu le travail accompli au cours des deux années considérées et a estimé que l'Europe, face à une situation caractérisée par l'absence de maladie, devrait encore renforcer la collaboration entre les pays en matière de lutte contre la fièvre aphteuse.

La Commission a jugé que la période considérée avait été fondamentale pour elle et avait confirmé son importance comme organe international chargé de prévenir, combattre et éradiquer la fièvre aphteuse par une action concertée de tous les pays membres.

Point 3 - Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1985 et 1986

En présentant le document pertinent, le Secrétaire a évoqué la situation favorable dans l'ensemble de l'Europe, exception faite pour l'Italie et la Turquie (Anatolie). (Annexe...)

Un seul foyer, causé par le type A5, a été confirmé en Espagne, en juin 1986, mais des mesures sanitaires efficaces ont empêché toute diffusion.

Des foyers isolés causés par les types 0 et A22 ont été signalés en URSS en 1985-86.

La situation en Italie, depuis novembre 1984, a été illustrée par le Secrétaire et l'on a noté que le nombre mensuel maximum de foyers a été enregistré en mars 1987. Cette question sera discutée plus en détail sous le point 3.2 de l'ordre du jour: "Situation de la fièvre aphteuse en Italie".

Le délégué turc a rendu compte des foyers enregistrés dans son pays durant les deux années écoulées, en soulignant que la zone-tampon de Thrace était restée exempte d'infection. Depuis 1978, des foyers causés par les virus des types 01 et A22 ont toutefois continué à apparaître en Anatolie, où 357 foyers confirmés ont été enregistrés en 1985 et 131 en 1986. La maladie se présentait comme une infection bénigne chez les jeunes bovins. Répondant aux points soulevés par d'autres délégués, le délégué turc a déclaré que le nombre des foyers enregistrés en Anatolie, spécialement chez les bovins, avait augmenté en 1987 et que cela était peut-être dû au fait que la campagne de vaccination avait été retardée à cause du manque de vaccin. La production de vaccin s'est accrue depuis.

La définition d'un foyer a été longuement discutée. Le Président a estimé que ce terme devait s'appliquer à une ferme, tandis que le délégué turc a confirmé que, dans son interprétation, il s'appliquait à un village tout entier.

Le problème a été résolu dans la suite du débat, car il est apparu qu'en Anatolie l'élevage était basé sur le village plutôt que sur la ferme individuelle. Il n'est pas possible de parler de ferme dans le centre et l'est de la Turquie. Cette terminologie ne s'applique qu'à la Thrace.

Le Président a ensuite invité l'observateur de l'URSS à décrire la situation dans son pays. Celui-ci a déclaré qu'il n'y avait pas de foyer pour l'instant et que la prophylaxie reposait sur des programmes régionaux

de vaccination. Il a ajouté que du vaccin trivalent A22/01 et C était utilisé dans une zone tampon de 30 km le long de la partie sud de la frontière européenne et qu'un vaccin bivalent A22 et 01 était employé dans la partie asiatique de l'URSS. Les bovins sont vaccinés au printemps, mais les porcins ne sont pas vaccinés en Russie d'Europe. Ils sont toutefois vaccinés dans d'autres parties du pays.

Le représentant du Laboratoire mondial de référence de la FAO a invité les délégués soviétiques à soumettre des échantillons du virus A22 isolé en URSS, en soulignant l'importance que ce laboratoire attache à la réception d'un assortiment complet de souches de virus de référence.

Il a aussi souligné que cette invitation s'adresserait à tous les pays et non seulement à l'URSS. Le délégué de l'URSS s'est engagé à communiquer cette requête aux autorités nationales compétentes. Le Président a offert l'aide de la Commission en cas de besoin.

Le délégué de l'Espagne a déclaré qu'aucun foyer nouveau n'avait été confirmé depuis juin 1986. Il a confirmé que l'origine du foyer n'avait pas été identifiée. La situation reste favorable en Espagne.

Le Secrétaire a souligné la nécessité de déterminer l'origine des foyers dans toute la mesure du possible. Trop de foyers européens sont aujourd'hui déclarés comme étant d'origine inconnue, situation qui n'est pas satisfaisante car il est impossible de procéder à des investigations épidémiologiques appropriées en l'absence de ces informations.

Point 3.1 - Prophylaxie en Europe

Le document pertinent a été présenté par le Secrétaire qui a illustré les politiques prophylactiques appliquées dans différentes parties de l'Europe. Parlant des informations fournies dans les tableaux, il a souligné que les périodes de vaccination, les épreuves de puissance et les souches vaccinales différaient toutes d'un pays à l'autre. En réponse aux questions soulevées par le Président, quelques corrections ont été apportées aux informations contenues dans les tableaux.

Répondant au délégué du Danemark qui s'était enquis de l'étendue des

Le délégué de l'Italie a déclaré que son pays était disposé à discuter le problème avec chaque pays individuellement. L'Italie importe 2 millions d'animaux chaque année, dont 700 000 veaux de moins d'un mois. Quatre-vingt pour cent de ces veaux sont importés d'autres pays de la CEE et 20 pour cent d'ailleurs. La plupart des cas de fièvre aphteuse en Italie ont été découverts chez de jeunes animaux qui avaient été vaccinés une seule fois. La politique actuelle consiste donc à pratiquer sur les veaux de trois mois une vaccination de rappel de 3 à 6 semaines plus tard. Une nouvelle campagne de vaccination, tenant compte des recommandations des missions FAO/EUFMD, commencera en octobre 1987.

Comme les veaux peuvent provenir de pays qui pratiquent ou non la vaccination, il est impossible d'établir une règle qui soit applicable à tous les veaux. Il convient que la question soit discutée entre les pays exportateurs et importateurs et il est souhaitable que l'immunité des animaux importés soit contrôlée par des épreuves sérologiques. Après avoir obtenu ces informations, il est possible de définir une politique basée sur la situation dans les pays exportateurs et importateurs. Le Secrétaire a déclaré que les pays importateurs devraient spécifier le type de vaccin à utiliser.

Les débats se sont ensuite concentrés sur la question de la vaccination des jeunes animaux. Le Groupe de recherche avait recommandé que les veaux de moins de quatre mois ne soient pas vaccinés, mais les missions FAO/EUFMD en Italie ont préconisé la vaccination des veaux importés à l'âge de trois mois. Le Dr van Bekkum, Président du Groupe de recherche, a déclaré que les recommandations du Groupe de recherche visaient particulièrement la situation qui règne en Italie.

zones de vaccination et des restrictions aux déplacements à l'intérieur de ces zones, le délégué de l'Autriche a déclaré que la vaccination était limitée à une seule vallée à la frontière italienne et qu'il n'y avait pas de zone frontalière en tant que telle le délégué de la Hongrie a déclaré que la zone de vaccination en Hongrie était large de 40 à 50 km et qu'aucun déplacement n'était autorisé dans les 21 jours suivant la vaccination.

Plusieurs délégués ont déclaré que la vaccination dans leur pays était interdite en toutes circonstances. On a aussi fait observer qu'il n'était peut-être pas souhaitable de vacciner les veaux immédiatement avant le transport, car le stress du voyage pourrait empêcher le développement d'une immunité.

Le délégué de l'Italie a déclaré qu'il désirait éviter tout malentendu. L'Italie ne demande pas une vaccination dans le pays d'origine si cette mesure n'est pas acceptable pour ce pays mais il semble qu'il ne serait pas raisonnable pour ces pays de demander que des animaux non vaccinés expédiés par eux en Italie soient autorisés à se déplacer librement en Italie jusqu'à ce qu'ils aient été vaccinés. Il a été convenu que le moment n'était pas venu de formuler une recommandation commune et que les problèmes devaient être renvoyés aux pays exportateurs et importateurs pour qu'ils en discutent et se mettent d'accord sur une politique efficace ayant leur agrément mutuel.

Point 3.2 La situation de la fièvre aphteuse en Italie

La situation de la fièvre aphteuse en Italie a été examinée de façon approfondie. Le Président a introduit le sujet en déclarant que la Commission avait activement secondé les efforts déployés par les autorités vétérinaires italiennes pour combattre les épizooties de fièvre aphteuse qui persistent sur le territoire national depuis 1984.

Le rapport de la mission FAO/EUFMD exécutée en octobre 1986 a été présenté aux autorités italiennes lors d'une réunion tenue au Ministère de la Santé le 10 novembre 1986. Après cette réunion, à la requête du Gouvernement italien, la Commission a décidé d'envoyer trois experts en Italie pour effectuer une étude approfondie dans les domaines suivants:

- 1) production et contrôle des vaccins;
- 2) épidémiologie des épizooties de fièvre aphteuse;
- 3) analyse coûts/bénéfices des politiques d'abattage total ou partiel et des mesures sanitaires appliquées en Italie. Les rapports correspondants sont reproduits (Annexe....).

Le Secrétaire a passé en revue la situation en Italie depuis 1979 et présenté le rapport de la mission FAO/EUFMD. Il y a eu peu de foyers en 1979-80 et 1981. Aucun foyer n'a été signalé en 1982 ni en 1983, mais une épizootie du type A5 a commencé le 27 novembre 1984 et s'est poursuivie jusqu'au 31 août 1985.

Elle fut suivie d'une épizootie du type C1 -frappant surtout les grands élevages porcins- qui a débuté le 27 novembre 1985 et continué jusqu'au 23 avril 1986.

Une nouvelle épizootie du type A5 a commencé le 5 juin 1986 et continue encore, frappant surtout les bovins mais aussi quelques porcins. Un seul foyer du type O1 a été signalé durant cette dernière période.

Des informations ont été fournies sur la répartition régionale de chaque épizootie. En 1987, les régions de la Lombardie et de l'Emilie-Romagne étaient particulièrement atteintes, tandis que le nombre

de foyers était faible dans les autres régions. Le nombre mensuel maximum de foyers a été enregistré en mars 1987, tandis que le nombre de foyers était faible dans les autres régions. Le nombre mensuel maximum de foyers a été enregistré en mars 1987, tandis que le nombre des foyers confirmés en avril 1987 était beaucoup plus réduit.

Le Secrétaire a ensuite présenté les conclusions de la mission FAO/EUFMD, en mettant l'accent sur les facteurs suivants qui ont été jugés particulièrement importants dans la persistance de l'infection en Italie:

- relâchement de la vigilance
- important pourcentage d'animaux réceptifs non protégés par la vaccination
- exécution incorrecte de la vaccination
- vaccination annuelle non effectuée systématiquement
- impossibilité de pratiquer l'abattage systématique dans les élevages intensifs
- retard dans le diagnostic, spécialement chez les porcins
- retard dans les investigations épizootiologiques
- application incorrecte des mesures sanitaires; manque de surveillance de la circulation et du transport des animaux et manque de surveillance au niveau des marchés
- absence d'une équipe opérationnelle pouvant intervenir dans les cas d'urgence

Le Directeur des services vétérinaires italiens avait demandé que le rapport soit présenté aux organismes régionaux italiens concernés et que le Secrétaire recueille leurs réactions. Le Secrétaire a alors participé à cinq réunions à Brescia, Rome, Naples, en Sicile et en Sardaigne. Lors de ces réunions, le rapport de la mission FAO/EUFMD a été largement accepté

et les importants points suivants ont été soulignés:

- a) manque de personnel aux niveaux régional et local et indemnisation insuffisante pour la vaccination;
- b) manque de personnel dans les instituts;
- c) difficulté ou impossibilité pratique d'examiner les animaux avant leur déplacement (loi obligatoire du 25.9.86);
- d) manque de matériel de désinfection et de lavage des moyens de transport;
- e) carences dans l'application de la réforme sanitaire par les régions, spécialement en ce qui concerne la réforme nécessaire et le renforcement des offices vétérinaires régionaux et encore plus des USL
- f) manque d'uniformité, à l'échelon des régions et des USL, dans l'exécution des tâches administratives et techniques qui ont été déléguées aux USL et qui devraient permettre à ces dernières de programmer les actions préliminaires, intermédiaires et finales à entreprendre rapidement et efficacement, tout en recevant la collaboration des autres services locaux (services de l'hygiène, services sanitaires et services administratifs)
- g) On a demandé à l'unanimité que les compétences et les pouvoirs conférés par la réforme sanitaire aux services régionaux et aux USL soient clairement définis et que les moyens nécessaires pour que les régions s'acquittent efficacement de leurs activités, leur soient accordés par la réforme sanitaire.

Le Secrétaire a conclu en disant que la situation actuelle en Italie était injustifiable. De toute évidence, quelque chose ne va pas. La législation et la réglementation sont parfaites mais elles ne semblent pas fonctionner en pratique et il importe de décider s'il s'agit d'un problème purement national ou si c'est le reflet de modifications de la structure de l'élevage dans l'ensemble de l'Europe. Il importe d'éviter que l'expérience italienne se répète ailleurs en Europe.

Etude approfondie des épizooties de fièvre aphteuse et analyse coûts/bénéfices de la politique d'abattage total/partiel et des mesures sanitaires appliquées en Italie

Le Dr. Davies a présenté ce document. Il a appelé l'attention sur les trois épidémies distinctes, en indiquant les coûts approximatifs directs dans chaque cas. Il a examiné le mode de diffusion de chaque épidémie et mis en évidence 12 facteurs qui ont particulièrement favorisé la dissémination de l'infection. Les principaux sont les politiques d'abattage différentes appliquées dans les diverses régions, la surveillance insuffisante imputable au manque de personnel, le contrôle insuffisant des déplacements des animaux infectés et porteurs et la densité de la population animale, spécialement dans la vallée du Pô, qui abrite 75 pour cent du cheptel italien. Examinant les pratiques d'abattage, il a appelé l'attention sur les modes différents d'excrétion du virus résultant de l'abattage total ou partiel, phénomène particulièrement évident en cas d'abattages partiels successifs.

Le Dr. Davies a indiqué quatre mesures qui seraient particulièrement utiles pour combattre la diffusion de la maladie et en a indiqué le coût dans la mesure du possible.

Ces mesures sont les suivantes: meilleure notification par les agriculteurs, qui devraient être encouragés à le faire par une indemnisation rapide, adoption d'une politique d'abattage complet, renforcement de la surveillance autour des lieux infectés et meilleur contrôle des déplacements. Il a conclu en soulignant la nécessité de créer des équipes régionales pour surveiller les mesures sanitaires et d'équipes qui sonneraient des conseils épidémiologiques.

Le délégué de l'Italie a répondu en remerciant la Commission de l'aide qu'elle avait fournie à son pays et il a également remercié la CEE, l'OIE, l'AVRI et les services vétérinaires des Etats-Unis.

A son avis, l'épizootie en Italie présente un caractère spécial. Le virus A5 est agressif et se diffuse facilement. Les animaux atteints sont généralement jeunes et des facteurs immunosuppresseurs interviennent certainement. Les zones les plus touchées abritent un cheptel important et

il y a une forte circulation d'animaux. Tous les rapports mettent en lumière le problème de la mauvaise organisation.

Il a toutefois déclaré que des campagnes de vaccination avaient été effectivement réalisées: 8 400 000 bovins ont été vaccinés durant la campagne d'automne-printemps 1985, 8 945 000 durant la campagne d'automne 85/printemps 86 et 7 045 000 durant l'automne de 1986.

Les porcs sont aussi vaccinés avec du vaccin monovalent A5: 1 400 000 en 1985, 3 984 000 en 1985/86 et 2 543 000 entre juin et décembre 1986. En outre, 1 500 000 porcs ont été vaccinés durant le premier trimestre de 1987. A son avis, la surveillance est devenue plus efficace durant l'année en 1986 et le système d'information s'est amélioré.

L'un des problèmes mentionnés est que les symptômes cliniques observés chez les porcins et les bovins sont souvent très bénins. Pas plus de 3,5 pour cent des bovins sont infectés dans les élevages et, bien que ce chiffre soit plus élevé chez les porcs, il ne dépasse pas 15 pour cent. L'Italie pratique la vaccination contre la fièvre aphteuse depuis 20 ans. Il n'y a pas de raison de pratiquer l'abattage total quand il y a un grand nombre de foyers, quand le cheptel a été complètement vacciné et quand peu d'animaux sont atteints. Les agriculteurs n'accepteraient pas cette politique et le pays ne peut pas se permettre de perdre les lignées génétiques de reproducteurs. L'orateur s'est demandé si les experts en avaient tenu compte et il s'est aussi déclaré en désaccord avec les chiffres concernant le coût de la vaccination. A son avis, ces chiffres devraient être beaucoup plus élevés. Bien qu'il souscrive entièrement aux suggestions formulées par les experts qui ont visité l'Italie et qu'il désire que leurs conclusions reçoivent une large publicité dans tout le pays, il estime qu'il faut faire quelque chose de plus. Il s'est déclaré particulièrement préoccupé par le fait que des animaux qui avaient été vaccinés avant l'arrivée avec du vaccin trivalent A5/C1/01 présentent des réponses d'anticorps variables quand ils ont été soumis à des épreuves sérologiques à l'arrivée. Une réponse satisfaisante a été observée à l'égard de certains sérotypes de vaccin mais jamais à l'égard de tous.

Le Président a remercié le délégué de l'Italie de ses commentaires et a réaffirmé que le but de la Commission était d'offrir une aide et des

conseils quant on le lui demandait. Il a déclaré qu'il importait maintenant d'éviter une dégradation ultérieure de la situation et il a estimé qu'une politique d'abattage total, bien que coûteuse à court terme, serait finalement payante à long terme. Il a ensuite invité les participants à faire part de leurs commentaires.

Le délégué de l'Autriche a déclaré que, pour adopter une politique d'abattage il faut prendre en considération des facteurs autres que le coût. Il doit être possible de détruire les carcasses des animaux abattus. Cela n'est pas possible dans la vallée du Po en raison de la grande taille des élevages, et d'adopter un tel système dans cette région pourrait se révéler plus dangereux que l'abattage partiel.

Le délégué du Danemark a estimé qu'on avait eu tort d'adopter une politique d'abattage partiel au début de l'épizootie. L'abattage total doit toujours être pratiqué quand les premiers foyers sont diagnostiqués. Il ne faut pas sous-estimer l'éducation de la communauté agricole. Si la plupart des éleveurs ne coopèrent pas volontairement, la réglementation ne peut être appliquée. Le secrétaire a reconnu que l'application d'une politique d'abattage dans la vallée du Po soulèverait de gros problèmes. Il a suggéré de pratiquer dans cette région une vaccination massive de tous les animaux réceptifs, en utilisant un vaccin A5 monovalent. Dans le reste de l'Italie, la vaccination devrait être suspendue et il faudrait adopter une politique d'abattage total. Le Président s'est déclaré contraire à la suspension de la vaccination, car les mouvements des animaux rendent cette mesure inopportune. Il a préconisé une vaccination bisannuelle dans les régions endémiques et une vaccination annuelle ailleurs, et il a réaffirmé qu'une politique d'abattage dans toutes les régions, bien que coûteuse, serait moins onéreuse à long terme.

Répondant à ces points, le délégué de l'Italie a rappelé aux participants que c'était un italien qui avait commencé à pratiquer la vaccination massive. Une vaccination obligatoire a été pratiquée dans la vallée du Po, aux frais des éleveurs, et la réduction des foyers qui en était résultée avait convaincu les autorités italiennes de passer à des campagnes de vaccination financées par l'Etat. Il n'est pas possible d'envisager de passer à l'abattage total tant que le nombre des foyers ne tombe pas à 3 ou 4 par mois. Les suggestions du secrétaire pourraient donc

être considérées à une date ultérieure. Le Gouvernement italien s'est engagé à exécuter deux campagnes de vaccinations complètes chaque année. L'une a déjà été exécutée, une autre va être réalisée en automne 1987 et une autre encore est prévue en avril-mai 1988. Du vaccin monovalent à adjuvant huileux serait aussi utilisé chez les porcs. A long terme, il espère qu'il sera possible de passer à l'abattage total pour les animaux à l'engrais, mais il estime qu'il sera difficile d'appliquer cette politique aux animaux reproducteurs. La vaccination ne sera certainement pas suspendue jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de foyer pendant une période de trois ans au moins.

L'observateur de l'OIE a complimenté les autorités italiennes pour l'esprit de coopération dont elles ont fait preuve. Il a rencontré les associations d'éleveurs italiens lors de réunions organisées par le Dr. Bellani et il les a trouvées très utiles. Il a constaté que les vétérinaires locaux sont souvent découragés par le manque de succès et que les éleveurs estiment que la vaccination est la seule solution acceptable du problème. Cela souligne l'importance des facteurs humains et oblige à reconsidérer les priorités. Il se peut que des règles qui ont permis de venir à bout de foyers dans de petits élevages il y a trente ou quarante ans ne soient plus applicables ou acceptables dans les grands élevages industriels. L'efficacité de la vaccination devient donc le problème central. La situation italienne est unique en Europe, en raison du grand nombre des jeunes animaux importés, et il faut se demander si le vaccin actuellement utilisé est adapté et approprié pour l'utilisation dans les

jeunes troupeaux. Il faudrait aussi prendre en considération l'assortiment des autres médicaments vétérinaires administrés aux bovins italiens.

Ces remarques ont déclenché un débat général sur divers aspects de la vaccination et de la politique de vaccination. Le Président du Groupe de recherche a déclaré que, bien que le vaccin monovalent soit un peu moins cher et présente

L'avantage de pouvoir être produit en plus grande quantité, il n'est pas prouvé que la réponse immunologique obtenue avec du vaccin monovalent soit meilleure que celle obtenue avec du vaccin trivalent. Ce qui importe, c'est qu'il y ait suffisamment d'antigène dans le vaccin. Son opinion a été partagée par l'observateur du PAHO qui a déclaré que son organisation ne recommande pas l'utilisation de vaccin monovalent en Amérique du Sud, ayant jugé parfaitement acceptable la réponse au vaccin trivalent.

Plusieurs délégués ont fait des observations sur la vaccination des porcins. Le délégué du Royaume-Uni a noté avec satisfaction que l'Italie a l'intention de renforcer cette vaccination et a estimé que cela permettrait de réduire les risques de recyclage de l'infection par les rebuts alimentaires. A son avis, pour être pleinement efficace, il est nécessaire de vacciner tous les porcins d'une région donnée pour y relever le niveau général d'immunité. L'observateur de la CEE a informé les participants que la Communauté européenne avait examiné la question de la vaccination des porcins et avait préconisé que cette vaccination soit effectuée dans une même zone en l'espace de quelques jours, et que durant la campagne de vaccination puis pendant un délai de 15 jours, tout mouvement de bêtes soit suspendu.

Le président du Groupe de recherche a confirmé que pour obtenir l'efficacité souhaitée, il est nécessaire de vacciner tous les porcins dans une zone assez grande. Les vaccins actuellement utilisés procurent un bon niveau d'immunité au cheptel vacciné; le problème vient des jeunes sujets qui ne sont pas protégés, ou ne sont que partiellement immunisés par les anticorps maternels. Il est facile de réaliser une couverture à près de

100 pour cent initialement, mais ce taux diminue rapidement. Le Président a déclaré ne pas avoir l'expérience de la vaccination des porcins, par opposition à une immunisation de courte durée. En réponse à une question du Secrétaire, il a confirmé qu'une épizootie porcine peut durer plusieurs mois, indépendamment de l'infection des bovins; par ailleurs s'il était favorable à la politique de la CEE, il tenait à rappeler aux participants que des mesures devaient être prises pour que les équipes de vaccination ne répandent pas l'infection. En réponse à une question du délégué italien, il a confirmé que des vaccins protégeant les porcins contre l'épreuve en laboratoire pendant plus de six mois sont désormais disponibles, et que les animaux ainsi vaccinés ne sont pas porteurs pendant plus de trois semaines.

Etude approfondie: examen de la production de vaccin anti-aphteux en Italie

Le Président du Groupe de recherche a ensuite présenté le rapport de sa mission d'étude de la production de vaccin anti-aphteux en Italie (Annexe...). Il a exprimé ses remerciements au personnel des laboratoires dans lesquels il s'est rendu pour l'accueil et l'aide précieuse qu'il a reçus, et il a souligné qu'au cours de la rédaction de son rapport, il n'a guère eu la possibilité de contrôler les informations qu'il avait reçues, ni n'est entré dans des considérations économiques. Les fabricants de vaccins semblent faire toute confiance au contrôle final effectué sous la responsabilité de l'autorité nationale de surveillance, l'Istituto superiore di sanità. En résumé, ses conclusions sont les suivantes:

1. Si la répartition actuelle de la production de vaccins entre trois instituts zooprohylactiques doit être maintenue, chacun des laboratoires doit se voir garantir une dotation appropriée en personnel pour appuyer scientifiquement ses activités. Les installations de laboratoire doivent permettre d'éviter la manipulation ou le stockage de virus infectieux à l'extérieur de périmètres protégés. Chaque enceinte traitant de la fièvre aphteuse doit être munie de tunnels autoclaves.

2. Les responsabilités du Ministère en matière de supervision de la sécurité antiaphteuse dans chacun des laboratoires doivent être clarifiées.

3. Chaque laboratoire où sont manipulés les virus de la fièvre aphteuse doit être doté de dispositifs de sécurité bien structurés.

4. Le rôle du Centre national de référence dans la supervision et la coordination des laboratoires de diagnostic doit être renforcé. Les produits, et notamment les sérums utilisés pour le diagnostic aphteux, doivent être normalisés. Il conviendrait d'étudier la possibilité de mettre au point un test ELISA d'application universelle pour le diagnostic de la fièvre aphteuse.

5. Les fabricants doivent contrôler ^{l' in} ~~la~~ désactivation de chaque lot distinct de virus. Il faudrait de préférence utiliser une courbe ^{d'in} ~~de dés~~activation afin de s'assurer que les virus sont totalement ⁱⁿ ~~de~~activés ^{en} ~~à~~ la fin de ^{cycle} ~~la période de désactivation~~. Au bout de la moitié environ du temps ^{d'in} ~~de~~activation, les virus devraient être devenus indétectables pour ^{que soit} garantir ^e l'absence de virus infectieux dans des volumes importants de vaccins.

Ce point est vital.

6. L'usage de procédures d'élu^{tion} concentration et de détection pleinement ~~éprouvées et~~ validées est nécessaire.
7. L'aziridine doit être substituée au ^{formol} ~~formaldéhyde~~ comme agent ⁱⁿ ~~des~~ activant (bien que ni l'aziridine ni le ^{formol} ~~formaldéhyde~~ ne garantissent l'innocuité du produit ^{si} ils sont utilisés improprement).
8. La validité ^{des} ~~de~~ vaccins doit être portée à 18 mois si l'on dispose de données suffisantes pour justifier ~~de~~ cette extension de la période de validité pour un vaccin donné. L'Istituto Superiore di Sanità, en consultation avec le Centre national de référence, devrait déterminer ^{quelles} les souches de virus utilis^{er} ~~ées~~ dans les ^{tests d'} ~~épreuves~~ ~~de laboratoire~~. Cet ^I Institut devrait entretenir ses propres stocks de virus d'épreuve.

Au terme de sa présentation, il a été souligné que la mission n'avait pu avoir lieu que grâce à la pleine coopération du personnel des divers instituts qui avaient été très prodigues d'informations, bien que lourdement absorbés par d'autres tâches.

Le délégué de l'Italie a fait savoir que les tests qui permettent de confirmer l'innocuité des vaccins sont effectués à l'Istituto superiore ^{di} ~~della~~ sanità, à Rome, conformément à la méthodologie de la Pharmacopée européenne, ^{d'on a trouvé} et que ~~jamais de virus infectieux n'ont été trouvés~~ dans les vaccins. Le vaccin italien est utilisé dans d'autres pays avec de bons résultats et n'est à l'origine d'aucun foyer de fièvre aphteuse. Le Président du Groupe de recherche a admis que les épreuves effectuées par les autorités italiennes sont les meilleures qui puissent être dans les circonstances actuelles, mais a néanmoins ~~du mal à croire~~ qu'une épreuve sur 5 millions de doses puisse suffire. Il ^{s'est} ~~n'avait~~ ^{a affirmé} ~~pas dit~~ ^{difendu d'avoir laissé entendre} que le vaccin italien contenait des virus, mais ^h que les épreuves d'innocuité devaient être renforcées.

La suite du débat, à laquelle les délégués et observateurs du WRL, de l'Italie, de la France, de l'Irlande et de la Norvège ont participé, a surtout porté sur les aspects socio-économiques du problème et sur la question de l'éducation des agriculteurs et du public. Le délégué de l'Italie a fait à nouveau valoir la détermination de son pays à lutter contre l'épizootie, et en a donné pour exemple le fait que le Gouvernement italien avait dégagé 11 milliards de lires au bénéfice des régions pour le transport des carcasses à détruire, et espérait pouvoir ouvrir un crédit de 50 milliards de lires pour les dédommagements ^{systematique} cette année. L'abattage ~~total~~ ne serait pourtant pas ^{encouragé} ~~préconisé~~, et il a conclu ^b

en rappelant ^{que} certaines ~~des~~ caractéristiques de l'élevage italien, notamment dans la plaine du Pô, ~~qui nuisent~~ ^{et freinent} ~~contre~~ la réussite.

Le Président a conclu le débat en proposant que des recommandations soient faites pour éviter le risque que la fièvre aphteuse ne reste endémique en Italie pendant plusieurs années. Il a donc recommandé ~~les~~ :

1) que l'Italie procède à une campagne bi-annuelle de vaccination de masse des bovins et effectue des ~~bouclages de~~ ^{en anneaux} vaccination des porcins dans les zones où cela est nécessaire;

2) que malgré les campagnes de vaccination de masse une politique d'éradication totale ~~doit être~~ ^{soit} poursuivie partout où la présence de la fièvre aphteuse est confirmée;

3) que les mesures additionnelles recommandées dans les rapports préparés par la mission de la Commission et par les experts qui ont réalisé les études approfondies sur les facteurs épidémiologiques et les facteurs coûts-bénéfices ~~doivent être~~ ^{soient} mises en oeuvre, et ~~il est~~ ^{que} notamment ~~nécessaires d'assurer~~ la coordination centrale des politiques vétérinaires dans les régions touchées; ^(soit assurés)

4) ~~il conviendrait de prendre~~ ^{qu'il soit pris} note des recommandations du Président du Groupe de recherche en ce qui concerne la production de vaccins.

Les participants ont approuvé cette recommandation.

Point 3.3 - Campagne de vaccination dans le sud-est de l'Europe

Le Secrétaire a présenté le document pertinent et fourni des informations détaillées sur les campagnes de vaccination exécutées en Grèce, en Turquie et en Bulgarie en 1985, 1986 et 1987. Elles ont été conduites conformément aux recommandations adoptées par le Groupe FAO/CEE/OIE lors des réunions tenues à Vienne en 1984 et à Bruxelles en 1985, compte dûment tenu des besoins des pays intéressés par la zone tampon et de la situation épizootiologique en Anatolie et au Proche-Orient.

Les délégués de la Turquie, de la Grèce et de la Bulgarie ont décrit en détail les progrès des campagnes dans chaque pays. Une longue décision a eu lieu au sujet de l'emploi du vaccin ASIE-1 en ~~Traces~~ ^{Thrace}. De nombreux délégués ont été d'avis qu'il serait préférable d'utiliser cette souche vaccinale dans l'est de la Turquie plutôt que dans la zone tampon en Thrace.

Le déplacement de la zone tampon a aussi été débattu, mais l'observateur de l'Association vétérinaire mondiale a fait observer que les problèmes logistiques qu'on rencontrerait en Anatolie seraient pratiquement insurmontables, tandis que la Thrace se prêtait au contrôle pourvu que l'organisation soit bonne. Il conviendrait de continuer à concentrer les efforts sur la zone tampon en Thrace.

Résumant la situation, le Président a remercié, au nom de la Commission, les pays intéressés, à savoir Grèce, Bulgarie et Turquie, du travail accompli dans les zones de vaccination et il a aussi signalé que la Turquie était désormais à même de couvrir ses propres besoins en vaccin avec la production de l'établissement d'Ankara. Il a aussi mentionné les problèmes non résolus relatifs aux souches vaccinales utilisées dans la zone tampon en Thrace.

Il a été décidé que la Commission rencontrerait des représentants du Service vétérinaire turc en vue de discuter et de convenir de protocoles pour la zone de vaccination turque, de l'éventuelle réimplantation de cette zone et de stratégies pour combattre les foyers de fièvre aphteuse en Turquie.

La Commission a aussi décidé à l'unanimité que la zone tampon dans le sud-est de l'Europe devrait être maintenue pendant une nouvelle période de deux ans. Elle a noté que de l'argent était disponible à cet effet dans les fonds fiduciaires correspondants et que ces montants couvriraient la période allant jusqu'à 1989.

Point 3.4 - Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions qui
présentent un intérêt particulier pour l'Europe

Le Secrétaire a présenté le document pertinent (Annexe...) et a observé que la fièvre aphteuse continue d'être l'une des principales contraintes au développement de l'élevage et au commerce international des produits animaux dans de vastes régions du monde, et nuit gravement à l'économie des pays touchés. Il a passé en revue la situation en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient, et a noté l'aggravation des problèmes au Proche-Orient en raison de l'absence quasi-totale de restrictions à l'importation. Il a attiré l'attention sur le tableau des types de virus provenant de différents pays isolés par le laboratoire mondiale de référence en 1985 et 1986, et a rendu hommage aux compétences scientifiques de ce laboratoire.

Le Chef du Service de la santé animale a observé que les problèmes constatés au Moyen-Orient tiennent à la fois au manque de personnel et à la poursuite des conflits et des troubles civils, mais que la situation devrait s'améliorer avec la nomination d'un nouvel épidémiologiste à Bagdad et à plus long terme, la création d'un centre d'épidémiologie pour le Moyen-Orient.

L'observateur d'Israël a rendu compte de la situation aphteuse dans son pays. Le bétail israélien est menacé en permanence parce que la maladie reste endémique dans les pays voisins. Un programme de vaccination géré sur ordinateur est en cours; le vaccin trivalent A22/ASIE-1/01 est utilisé pour les bovins et le vaccin bivalent ASIE-1/01 pour les ovins et les caprins. L'abattage systématique a été pratiqué dans tous les foyers où l'on soupçonnait la présence d'une souche de virus contre laquelle le vaccin utilisé est inactif.

Treize foyers d'infection O1 avaient été signalés en 1985: neuf chez les bovins, 3 chez les ovins, et 1 chez les caprins. L'infection semble apparentée à une maladie des gazelles de montagne, chez lesquelles le virus O1 provoque des lésions graves et une mortalité de 50 pour cent. Le même virus provoque des symptômes atténués et une mortalité nulle chez les bovins. Le laboratoire mondial de référence a comparé le virus O1 provenant des foyers israéliens au virus des gazelles jordaniennes et a constaté qu'ils étaient similaires. Il a été nécessaire d'abattre plus de

1 400 gazelles, essentiellement dans le sud du plateau du Golan. Les chercheurs ont confirmé la vulnérabilité exceptionnelle des gazelles à ce type de virus, et d'autres études du processus de diffusion sont en projet. Aucune maladie n'a été signalée en Israël en 1986, mais quatre foyers ont été confirmés chez les ovins de Samarie, depuis le 20 mars 1987. Les symptômes cliniques n'apparaissent que chez les animaux jeunes, et le laboratoire mondial de référence a confirmé que le virus O1 qui est à l'origine de ces foyers est étroitement apparenté à celui qui était à l'origine des foyers de 1985. Le vaccin actuellement utilisé semble produire une immunité suffisante.

L'observateur de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a rendu compte de la situation en Amérique du Sud. L'étude des foyers colombiens a fait apparaître que le problème tient à la faiblesse de la couverture vaccinale, 20 pour cent seulement des bovins ayant été vaccinés. Le vaccin A24 s'est révélé efficace, et aucun changement dans la politique de vaccination n'a été recommandé. Il est heureux que la savane de Bogota, où la maladie s'est manifestée, soit une zone vers laquelle convergent les mouvements de bétail, plutôt qu'une zone de divergence, car cela a facilité la lutte. Le Venezuela, qui était le dernier pays d'Amérique du Sud à produire des vaccins vivants, a désormais cessé cette production. Seule l'Argentine autorise encore l'usage du formol pour l'inactivation et il semble probable qu'elle changera sa politique dans l'avenir. L'efficacité des vaccins à adjuvant huileux a été démontrée au Brésil, où aucun cas de maladie ne s'est produit en deux ans dans l'Etat où l'on utilise ce type de vaccin. Quarante millions de doses de vaccin à adjuvant huileux sont utilisées en Amérique du Sud chaque année, et cette quantité semble devoir encore augmenter considérablement. Le vaccin est administré par injection intramusculaire profonde dans le tiers supérieur du cou, et aucun problème n'a été rencontré. En Amérique du Sud il est d'usage que les agriculteurs achètent et administrent les vaccins eux-mêmes. La situation toute récente au Chili n'est pas claire: la maladie a d'abord été diagnostiquée le 11 mars 1987 après avoir été introduite par des bovins importés illégalement d'Argentine. La principale source d'inquiétude est que l'infection se propage dans la dixième région, qui est une zone importante d'élevage bovin. On souhaite que l'infection puisse être jugulée par l'abattage sans avoir à recourir à la vaccination.

L'observateur du WRL a ensuite fait le point des travaux récents effectués au laboratoire mondial de référence de la FAO.

L'étude des échantillons soumis au WRL pour identification des virus aphteux s'est poursuivie, les résultats étant communiqués par des rapports mensuels à l'OIE/FAO. En 1985, 240 échantillons sont parvenus de 24 pays et il a été possible d'identifier les sérotypes viraux dans 148 d'entre eux. Comme signalé précédemment, les virus du sérotype 0 dominant dans ces échantillons (61 pour cent). Seuls 21 échantillons sont parvenus de 19 pays, et le typage a donné des résultats positifs pour 98 des échantillons. A nouveau c'est le virus du sérotype 0 qui a été le plus fréquemment récupéré (63 pour cent). Au cours des trois premiers mois de 1987, 39 échantillons provenant de huit pays ont été reçus. Des virus du type 0 et du type A ont été récupérés, respectivement dans 48 pour cent et 38 pour cent des cas.

Le virus du type 0 est extrêmement répandu au Moyen-Orient et cette année jusqu'à début avril, le WRL a reçu des échantillons des provenances suivantes: Bahreïn, Arabie saoudite, Syrie, Israël et Egypte. Les recherches effectuées indiquent que les isolats provenant de Bahreïn, d'Israël, et d'Arabie saoudite sont compris dans le spectre d'antigénicité 01/BFS, bien que l'on constate des différences entre les isolats. Les isolats 1987 provenant d'Israël semblent être identiques à la souche 1985, mais la manière dont ce virus se maintient dans la population animale n'est pas encore claire. La souche 0 syrienne a divergé de la souche 01/BFS et montre certaines similitudes avec la souche indienne 53/79. Un complément de recherches sur ce point est en cours. Le virus du type 0 est aussi présent au Koweït où il survit probablement dans la population ovine, apparaissant chez les bovins lorsque la couverture vaccinale de ces derniers n'est pas pleinement assurée. Il existe aussi quelques indices sérologiques qui portent à penser que les bovins sont fréquemment en contact avec des souches de terrain du type 0.

Il y a récemment eu en Arabie saoudite un petit nombre de foyers de maladie dus à un virus appartenant à une variante du sous-type A22, et une note d'information du WRL (No.46) a été communiquée à ce sujet. Le caractère original de ces foyers est que la maladie se manifeste chez les bovins vaccinés six à sept mois auparavant avec le vaccin quadrivalent

contenant l'antigène des sérotypes O, A22, C et ASIE-1. La souche isolée appartient sans aucun doute au sous-groupe A22, mais présente certaines variations antigéniques par rapport à la souche de référence A22 Iraq. Jusqu'ici rien ne prouve que cette souche se soit manifestée hors de l'Arabie saoudite. Un virus du type A a aussi été isolé récemment dans des échantillons provenant du Bangladesh. Cette souche est d'un point de vue antigénique similaire aux isolats précédents du type A et la souche vaccinale A22 Iraq devrait assurer une protection adéquate.

Le WRL utilise actuellement les techniques ELISA en sus de l'épreuve de microneutralisation pour explorer les parentés entre souches de virus à des fins épidémiologiques, ainsi que pour identifier les souches vaccinales les plus appropriées dans des situations de terrain données. Les méthodes ELISA ont sensiblement réduit le temps nécessaire pour caractériser l'antigénicité des souches, en même temps qu'elles améliorent la reproductibilité, la sensibilité et l'économie de ces recherches. D'autres comparaisons avec les systèmes d'épreuves précédemment mis au point sont en cours pour valider pleinement la méthodologie ELISA à cet effet, et il est prévu que le WRL pourra dans un proche avenir offrir des services considérablement améliorés pour la caractérisation des souches. Le WRL espère recevoir la pleine coopération de ceux qui souhaitent faire appel à ses services et qui sont invités à lui fournir des isolats récents provenant du terrain, et notamment celle des fabricants de vaccins, qu'il invite à mettre à sa disposition des échantillons de leurs souches vaccinales et des antisérums correspondants.

Point 4 - Maladie vésiculeuse du porc

La situation est très satisfaisante, aucun cas de maladie n'ayant signalé en Europe en 1985 ni en 1986.

Cinq des 23 échantillons envoyés de Hong Kong au Laboratoire mondial de référence en 1985 étaient positifs mais aucun foyer n'a été signalé dans ce territoire en 1986.

Les délégués de la Suède et du Danemark ont rendu compte des observations qu'ils ont faites en utilisant pour l'examen le test ELISA. Au total, 15 000 échantillons ont été examinés au Danemark en 1986 et ils étaient tous négatifs. En Suède, 2 000 échantillons prélevés dans 80 troupeaux produisant des verrats ont été examinés et de faibles titres ont été observés dans un petit nombre de cas.

On a exclu que la maladie vésiculeuse du porc soit à l'origine de ces titres et l'on est en train de perfectionner l'épreuve pour éviter les fausses lectures positives de faibles titres.

Point 5 - Activités du Groupe de recherche

Le Docteur van Bekkum a résumé le document traitant des activités du Groupe de recherche. Le Groupe a tenu deux réunions durant les deux années écoulées, l'une à Rio de Janeiro en 1985 et la seconde à Madrid en 1986. Elles ont réuni les membres habituels du Groupe, ainsi que des représentants du Pan American FMD Centre et du Plum Island Animal disease Center.

A la réunion de Rio de Janeiro, le personnel du PAFMD Centre a présenté des informations utiles sur la situation de la fièvre aphteuse en Amérique du Sud.

Les méthodes utilisées pour évaluer la puissance du vaccin ont retenu une grande attention. L'animal visé, le bovin, reste le système de référence. D'autres méthodes sont toutefois jugées utiles, bien que de nouvelles recherches soient nécessaires sur certaines souches de virus pour établir des corrélations significatives entre les données fournies par les différentes épreuves. Il faudrait continuer à s'efforcer d'harmoniser les méthodes employées par les divers laboratoires, spécialement les méthodes sérologiques plus économiques d'évaluation de puissance des vaccins.

les anticorps monoclonaux sont de plus en plus utilisés pour la caractérisation des souches de virus. En outre, les techniques de la biologie moléculaire, comme l'électrophorèse sur gel de polyacrylamide, les cartes oligonucléotidiques T1, la focalisation isoélectrique des protéines virales et les méthodes récentes de séquençage rapide permettent de caractériser les souches de virus aphteux. Ces analyses ont montré leur valeur potentielle, mais il reste à déterminer la signification de la corrélation entre les résultats des épreuves biochimiques et biologiques pour de nombreuses souches de virus.

Le Groupe s'est déclaré en faveur d'un système dans lequel des groupes de bovins vaccinés seraient identifiés dans chaque pays pour évaluer par une infection d'épreuve le degré de protection qui serait probablement conféré par les vaccins disponibles contre les nouvelles souches apparaissant sur le terrain.

Il a en outre recommandé que les autorités nationales utilisent les antisérums de bovins et de cobayes qui sont disponibles dans plusieurs laboratoires, dans le cadre d'un programme entrepris par l'Association internationale de standardisation biologique, pour déterminer la valeur des vaccins disponibles contre les souches de terrain.

On a estimé que, avant d'essayer éventuellement d'uniformiser les souches vaccinales utilisées en Europe, il faudrait intensifier les recherches pour définir les parentés antigéniques existant entre les souches vaccinales actuellement utilisées et les virus récemment isolés sur le terrain.

Le Docteur E. Domingo a accueilli les participants à la réunion de Madrid. La première question discutée a été la vaccination des jeunes animaux, problème de grande importance dans le contexte de l'épizootie actuelle de fièvre aphteuse en Italie. Les recommandations formulées par le Groupe à cet égard ont été examinées le premier jour de la réunion de la Commission.

L'attention a été attirée sur les nouvelles observations concernant l'utilisation des anticorps monoclonaux. A la requête de la Commission, le Groupe a examiné ensuite la méthodologie à utiliser pour déterminer l'origine de l'infection dans les foyers de fièvre aphteuse. Un projet de texte préparé par le Docteur Eskildsen a été discuté et légèrement amendé. Le texte définitif, tel que préparé par le Docteur Eskildsen, a été présenté par celui-ci à la Commission.

On a fait observer que, pour que la prochaine phase de l'étude coopérative interlaboratoire puisse progresser, des fonds seraient nécessaires pour la préparation de "pools" de sérums standard. Les Docteurs Mowat et Lombard ont accepté de procéder à une estimation des coûts à court et à long terme et de présenter leurs données au Secrétaire.

Le Comité exécutif avait demandé au Groupe d'étudier la possibilité d'évaluer le degré d'immunité du bétail vacciné dans les zones tampons du sud-est de l'Europe, en utilisant des épreuves sérologiques. Le Groupe a estimé que, pour se faire une opinion à ce sujet, il serait nécessaire d'avoir des informations plus détaillées sur la répartition des troupeaux,

leur composition et le taux de charge dans les divers pays.

A la demande de la Commission, la question des stocks de virus de semence détenus à l'AVRI (Pirbright) a été réexaminée lors des réunions de Rio de Janeiro et de Madrid. Il a été finalement conclu que ces lots de virus, qui ont été constitués en 1970, n'étaient plus nécessaires actuellement et pouvaient être détruits. La prochaine réunion du Groupe aura lieu au laboratoire national de pathologie bovine de Lyon, du 22 au 25 septembre 1987.

Point 6 - Régionalisation de la production de vaccins anti-aphteux

Le Secrétaire a présenté le document sur la régionalisation de la production de vaccins anti-aphteux (Annexe ...). Le Président a rappelé aux délégués que la Commission a invariablement suivi la politique de 1962/1965 de l'OIE dans ce domaine sauf dans la situation critique qui s'était créée en Grèce en 1984.

Les recommandations adoptées par la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, réunie à Berlin en septembre 1986, ont été examinées. L'observateur de l'OIE a souligné que le texte adopté à Berlin ne pouvait pas être modifié tant qu'il n'aura pas été examiné à Paris en mai 1987, mais il a ajouté que, à la lumière des commentaires qui avaient été faits par divers pays, un texte révisé serait présenté pour être discuté à cette occasion et qu'il fallait espérer qu'un accord définitif serait alors atteint.

La recommandation suivante adoptée à Berlin:

1) Il faudrait s'assurer que l'Europe est protégée contre les virus exotiques de la fièvre aphteuse par la vaccination et par d'autres mesures. Il faudrait utiliser des vaccins produits dans des lieux adéquats, dans des conditions de sécurité, mais ils ne doivent pas être produits sur le continent européen.

2) Les débats concernant la modification ou le remplacement de la résolution de l'OIE de 1965 concernant la manipulation des virus aphteux exotiques devraient être rapidement menés à bonne fin, de manière qu'une nouvelle réglementation de portée générale puisse être adoptée, ne devant s'appliquer que dans la zone tampon du sud-est de l'Europe.

Point 7 - Banque internationale de vaccin antiaphteux

Le délégué du Royaume-Uni a présenté une brève communication sur la banque internationale de vaccin antiaphteux créée par sept pays participants et située hors du périmètre de sécurité de l'AVRI, à Pirbright. Aucun des pays participants ne vaccine contre la fièvre aphteuse et la banque leur fournit une police d'assurance relativement peu coûteuse au cas où l'un d'entre eux désirerait pratiquer la vaccination en cas d'urgence. De l'antigène concentré est conservé sur de l'azote liquide et peut-être reconstitué dans les cinq jours en cas de besoin. Le nouveau test diagnostic utilisé par le laboratoire mondial de référence de la FAO permet désormais à ce dernier d'indiquer, dans ce laps de temps, si un vaccin convient pour traiter un foyer spécifique.

Répondant aux questions du Président, le délégué du Royaume-Uni a déclaré que l'adjonction de ASIE-1 aux souches antigéniques déjà détenues est encore à l'étude et qu'aucune décision finale n'est encore intervenue. Les discussions avec la banque américaine de vaccin en sont aussi à un stade très préliminaire; seuls les aspects techniques ont été examinés jusqu'à présent.

Le délégué du Danemark a déclaré que de l'antigène congelé concentré avait été conservé à Lindholm pendant huit ans, sans perte de puissance, et l'observateur de la PAHO a signalé qu'un vaccin de référence à adjuvant huileux avait été conservé à -60°C pendant cinq ans, sans perte de puissance. Il a estimé qu'il s'agissait d'une méthode potentiellement efficace de conservation des souches vaccinales de référence, spécialement dans le milieu sud-américain.

Le délégué de la CEE a déclaré que la directive concernant la fièvre aphteuse donne le pouvoir de créer une banque de vaccin CEE. La Commission de la CEE a l'intention d'étudier la question et espère adresser une proposition au Conseil des ministres d'ici le 1er janvier 1989.

Le Président a conclu la brève discussion en soulignant à nouveau l'utilité potentielle d'une banque de vaccin pour les pays qui pratiquent

une politique d'abattage systématique et qui ne vaccinent pas. L'existence d'une banque présente également de l'intérêt dans le contexte des modifications des politiques qui pourraient être introduites suite à l'étude sur la rentabilité de la politique de vaccination en Europe.

Point 8 - Etude coût-bénéfice de la politique de vaccination suivie en Europe

M. Davies a présenté l'étude correspondante. Il a rappelé aux délégués que le modèle avait été approuvé à la dernière réunion de la Commission et que sept pays s'étaient portés volontaires pour l'appliquer dans leur propre situation.

<u>Pays pratiquant la vaccination</u>	<u>Pays pratiquant l'abattage systématique</u>
République fédérale d'Allemagne	Royaume-Uni
Pays-Bas	Irlande
Espagne	Finlande
Suisse	

Le Groupe de travail créé à cet effet, ainsi que des représentants (vétérinaires et économistes) de ces pays, ont examiné les résultats lors d'une réunion tenue au Laboratoire de Pirbright, Royaume-Uni, en octobre 1986. Tous ont été en mesure d'utiliser le modèle (sauf l'Espagne où la situation épidémiologique est différente) et il y a eu une concordance de vues raisonnable sur le coût de la vaccination nationale, le coût du traitement d'un foyer et le coût de la vaccination en anneau.

Des problèmes se posent dans trois domaines

- a) certains coûts ont été considérés comme insignifiants, par exemple le coût d'une banque de vaccins
- b) certains coûts sont difficiles à calculer, par exemple les effets sur les exportations

c) il est difficile de tenir compte des variations dans la taille des troupeaux et l'évaluation des risques - les spécialistes néerlandais et suisses ont mis au point à cet effet des modèles informatisés.

Ces problèmes ont été traités dans les trois additifs au Guide.

Le Président a remercié le Groupe de travail de ses efforts. Il appartient à chaque pays d'utiliser le guide comme il l'entend; la Commission fournira une aide en cas de besoin. L'orateur a souligné que le choix d'une politique donnée se heurtait encore à de grandes incertitudes et il a évoqué l'étude effectuée par la République fédérale d'Allemagne où figure une estimation du nombre des foyers survenus au cours des dix dernières années. Le délégué de la France a demandé si l'étude avait tenu compte des effets socio-économiques des pertes d'emploi tant dans le secteur de la production de vaccins que pour les vétérinaires. M. Davies a répondu que les limites de l'étude étaient indiquées dans le guide et que le Groupe était conscient de ces autres effets. Du point de vue de l'économiste toutefois, si l'activité est fondamentalement non rentable, il vaut mieux employer à d'autres tâches les personnes en cause.

Le délégué du Royaume-Uni a demandé si le Groupe avait tiré des conclusions générales concernant les avantages ou les désavantages économiques de la vaccination. M. Davies a répondu que les trois pays pratiquant l'abattage systématique étaient encore plus convaincus, après cet exercice, de la validité de cette politique dans leur cas particulier. Cela s'explique en grande partie par des raisons géographiques.

Réflexion faite, les représentants des pays pratiquant la vaccination régulière semblent avoir eu quelques doutes au sujet de leurs politiques, qui pourraient désormais sembler moins valides, en partie parce qu'il est établi que certains de leurs foyers étaient imputables au virus vaccinal et en partie parce que le risque de fièvre aphteuse a diminué au cours des dix ou quinze dernières années.

Le délégué de la Suisse a déclaré que:

- les autorités helvétiques avaient été sollicitées d'abandonner la vaccination mais que les invitations à le faire devenaient moins prenantes,

au vu de la situation en Italie.

En mettant le point final à la discussion, le Président a répété que la Commission était prête à aider les pays qui le voulaient à utiliser le Guide pour l'évaluation économique des programmes de vaccination.

Point 9 - Examen des politiques actuelles de la Commission

- (a) Conditions proposées pour l'importation de viande de boeuf en Europe à partir des pays où la fièvre aphteuse est endémique et où elle est causée par des virus qui ne sont pas considérés comme exotiques pour l'Europe.

Le Président a présenté le document correspondant. Il a été confirmé que "toute souche qui est nouvelle dans la région et contre laquelle les vaccins disponibles n'agissent avec la puissance acceptable doit être considérée comme une menace potentielle et, partant, comme exotique". Il a été confirmé que la définition de la "région" est la définition usuelle de la FAO, par exemple l'Europe ou le Proche-Orient sont l'une et l'autre considérés comme des "régions".

Les conditions qui avaient été recommandées par la Commission lors de sa dix-neuvième session tenue à Rome en 1972 et qui avaient été ultérieurement révisées lors d'une réunion tenue à Paris en 1985 ont été discutées et amendées. La recommandation d'adopter les conditions suivantes amendées a alors été entérinée, sous réserve qu'elles soient considérées comme les conditions minimales valables pour tous les pays, qu'ils pratiquent ou non la vaccination.

1. Le pays exportateur doit avoir un service vétérinaire officiel efficace placé sous l'autorité directe d'un vétérinaire en chef ou d'un directeur.
2. La fièvre aphteuse doit être une maladie à déclaration obligatoire. La situation des types et des sous-types, ainsi que les modifications qu'elle peut subir, doivent être notifiées à l'autorité compétente du pays importateur et toutes les nouvelles souches de virus doivent être

envoyées au Laboratoire mondial de référence. Si des vaccins contre la fièvre aphteuse sont utilisées, il faut employer un vaccin inactivé approuvé par les autorités nationales.

3. Si la présence de la fièvre aphteuse dans un élevage est confirmée, aucune espèce réceptive ne doit être autorisée à en sortir avant l'écoulement d'un délai déterminé depuis l'apparition du dernier cas. La zone entourant le foyer doit aussi avoir été exempte de la maladie pendant un certain temps.
4. Les bovins doivent être transportés directement de l'exploitation d'origine jusqu'à l'abattoir agréé, sans passer par un marché et sans entrer en contact avec des animaux qui ne remplissent pas les conditions requises pour que leur viande soit exportable vers l'Europe et, si les bovins sont transportés dans un véhicule, ce dernier doit avoir été nettoyé et désinfecté avant le chargement.
5. Les animaux doivent être abattus dans des abattoirs agréés qui répondent aux normes internationales et dans lesquels ils seront inspectés avant l'abattage par les vétérinaires officiels et après l'abattage sous la responsabilité directe des vétérinaires officiels. Les établissements de désossage et de traitement des viandes doivent être eux aussi placés sous la responsabilité directe des vétérinaires officiels.
6. Dans les abattoirs agréés, les animaux doivent être hébergés dans des locaux appropriés et pouvant être nettoyés et désinfectés efficacement.
7. Si la fièvre aphteuse est diagnostiquée lors de l'inspection avant ou après l'abattage, les animaux ou carcasses atteints de la maladie et les animaux ou carcasses qui ont été exposés à leur contact ne doivent pas être exportés et les locaux doivent être nettoyés et désinfectés après évacuation du lot infecté.

8. La viande de boeuf exportée ne doit contenir ni os ni gros ganglions lymphatiques. La viande désossée doit provenir de carcasses qui ont été soumises à une maturation à une température ambiante de + 20C pendant 24 heures au moins avant le désossage. La valeur du PH doit atteindre au moins 5,8.
9. La viande de boeuf ainsi exportée doit être clairement marquée, selon un procédé approuvé, de manière que l'abattoir de provenance puisse être facilement identifié.

Un pays importateur peut imposer des conditions plus strictes.

- (b) Animaux de boucherie et viande en provenance de zones où sont apparues des souches exotiques de virus de la fièvre aphteuse ou dans lesquelles ont été utilisés des vaccins exotiques inactivés

Le Président a appelé l'attention sur les discordances entre les politiques adoptées par la FAO, l'OIE et la CEE dans ce domaine. Par exemple, l'OIE spécifie que la zone doit avoir été exempte de maladie depuis 30 jours avant que des animaux de boucherie ou de la viande puissent être acceptés, alors que la FAO fixe un délai de six mois et la CEE un délai de 12 mois. On aura l'occasion de discuter l'harmonisation de ces conditions lors d'une réunion qui aura lieu au siège de l'OIE à l'occasion de la session générale de l'OIE, en mai 1987.

Les délégués ont estimé qu'il était souhaitable de formuler une seule série de recommandations. Il a été décidé que la question devrait être discutée à Paris et que le Comité exécutif adresserait ensuite une proposition complète à la Commission.

Point 10 - Rapport financier

L'Assistante administrative a présenté le document de travail pertinent et a brièvement rappelé les informations qu'il contient (Annexe...)

En ce qui concerne les arriérés dus au titre de 1986 (32 102 dollars E.-U.) elle a fait savoir que le secrétariat avait été informé que le montant restant dû serait versé à la FAO dans un proche avenir par les pays concernés.

En ce qui concerne la ventilation des dépenses pour 1986, les délégués ont été informés que le montant affecté au Chapitre II, Dépenses d'urgence, (20 000 dollars E.-U.) avait été viré à la rubrique 20, Voyages afin de régler des dépenses supplémentaires afférentes aux missions entreprises pour étudier la situation aphteuse en Italie.

Le budget administratif pour 1987, tel qu'approuvé par le Comité exécutif à sa quarante-neuvième session, a été présenté. Le Président a appelé l'attention sur le fait que le montant de 4 000 dollars mis en réserve pour des services temporaires de dactylographie (services de personnel, 03.était nécessaire étant donné que la FAO, pour des motifs budgétaires, était actuellement dans l'incapacité d'apporter ce type de concours au secrétariat.

A la suite d'éclaircissements apportés sur des points mineurs soulevés par des délégués, le Rapport financier a été approuvé tel que présenté.

Augmentation des contributions

Le Comité exécutif à sa quarante-neuvième session, qui s'est tenue en Suisse du 10 au 13 février 1987, à la suite d'un examen de la situation financière de la Commission, et compte tenu de la dépréciation du dollar, a jugé que le moment était venu d'augmenter les contributions annuelles des pays membres.

Il avait été convenu que la proposition d'une augmentation de 5 pour cent à dater du 1er janvier 1988 devrait être soumise à la vingt-septième

session pour approbation. Le Secrétaire, à la demande du Comité exécutif, avait informé les pays membres de cette proposition préalablement à la session.

Cette proposition a été approuvée par la majorité des délégués des pays membres. Le nouveau barème des contributions (Annexe...) deviendra applicable à compter du 1er janvier 1988.

Point 11 - Politique future de la Commission

A sa quarante-neuvième session tenue à Berne en février 1987, le Comité exécutif de la Commission a examiné la politique future de la Commission et est convenu de donner la priorité aux points suivants:

- 1) Analyse approfondie de la situation de la fièvre aphteuse en Italie
- 2) Maintien de la zone tampon
- 3) Analyse de rentabilité; après examen et approbation à la vingt-septième session du modèle proposé, la Commission fournira une aide aux pays qui désirent exécuter l'étude
- 4) Elaboration de directives pour l'abattage total ou partiel dans les foyers de fièvre aphteuse, y compris méthodes d'élimination des cadavres
- 5) Elaboration de directives concernant les normes hygiéniques dans les grands élevages; le Secrétaire devrait recueillir des données pertinentes auprès des pays membres
- 6) Etablissement d'un recueil des recommandations de la Commission depuis sa fondation
- 7) Concentration des efforts sur le Proche-Orient dans le domaine de la fièvre aphteuse et fourniture de conseils techniques, par l'intermédiaire de la FAO, aux pays qui le demandent
- 8) Renforcement de la collaboration technique avec la FAO dans les programmes de lutte contre la fièvre aphteuse, y compris cours de formation/séminaires

Le Secrétaire a proposé d'ajouter un neuvième point et cette proposition a été approuvée.

- 9) Plans nationaux pour les interventions d'urgence à entreprendre en cas d'apparition d'un foyer de fièvre aphteuse et préparation des services

vétérinaires nationaux et des autres organismes concernés à appliquer rapidement et efficacement des mesures sanitaires adaptées aux circonstances.

Les délégués se sont déclarés particulièrement en faveur de l'idée de cours et de séminaires de formation (Point 8) et ils ont estimé qu'il serait spécialement utile d'organiser des exercices de ce genre dans la région méditerranéenne. Les délégués ont aussi souligné l'importance de la coopération officielle avec l'OIE et la CEE. A l'heure actuelle, les relations officielles sont limitées à la zone tampon et il a été suggéré que les méthodes de notification de la maladie devraient constituer l'un des objets principaux de la collaboration et de l'uniformisation futures.

Il a été convenu que les neuf points susmentionnés devraient être incorporés dans la politique future de la Commission.

Point 13 - Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du
Comité exécutif

Le Président, citant l'Acte constitutif de la Commission, a indiqué la procédure à suivre pour l'élection des membres du Comité exécutif. Il a ensuite demandé les désignations de candidats aux fonctions de Président, de Vice-Président (deux) et de membres (cinq) du comité exécutif, en indiquant que d'autres engagements le mettaient dans l'impossibilité d'accepter d'être désigné comme candidat à la réélection à la fonction de président.

a) Elu Président de la Commission - Dr. W.H.G. Rees, Royaume-Uni
proposé par le Docteur E. Stougaard (Danemark)
appuyé par le Docteur R.G. Cullen (Irlande)

b) Elus Vice-Présidents -

Dr. A. Rojahn (République fédérale d'Allemagne)
proposé par Dr. F. Walla (Autriche)
appuyé par le Docteur N. Tanev Belev (Bulgarie)

Dr. C.A.M. de Andrade Fontes (Portugal)
proposé par Dr. M.A. Diaz Yubero (Espagne)
appuyé par le Docteur L. Bellani (Italie)

c) Les délégués suivants ont été élus membres du Comité exécutif:

Dr. R. Berger (Finlande)
proposé par le Docteur B. Henricson (Suède)
appuyé par le Docteur P. Gafner (Suisse)

Dr. L. Perpère (France)
proposé par le Docteur I. Fontaine (Belgique)
appuyé par le Docteur R. Frisch (Luxembourg)

Dr. N. Tanev Belev (Bulgarie)
proposé par le Docteur J. Mazurek (Pologne)
appuyé par le Docteur L. Perpère (France)

Dr. P. Gafner (Suisse)
proposé par le Docteur N. Tanev Belev (Bulgarie)
appuyé par le Docteur L. Perpère (France)

Dr. E. Stougaard (Danemark)
proposé par le Docteur R.G. Cullen (Irlande)
appuyé par le Docteur B. Henricson (Suède)

La composition du Groupe de recherche du Comité technique permanent de la Commission a ensuite été examinée. La suggestion tendant à ce que l'effectif du Groupe soit réduit a été débattue mais, bien qu'elle ait reçu l'appui de certains délégués en raison du gain de souplesse et d'efficacité qu'elle autoriserait (un groupe plus restreint pourrait coopter d'autres experts en cas de nécessité), il a été convenu de ne pas y apporter de modification.

Le Président a donc demandé la désignation de candidats, soulignant que seuls des experts actuellement en cours d'activité pouvaient être désignés. Onze candidats ont été désignés et, après un vote au scrutin secret, les experts suivants ont été élus (sous réserve de l'accord de leur Gouvernement):

Dr. R. Strobbe (Belgique)
Dr. R. Hubik (Tchécoslovaquie)
Dr. M. Eskildsen (Danemark)
Dr. G. Dannacher (France)
Dr. G. Wittmann (République fédérale d'Allemagne)
Dr. G.F. Panina (Italie)
Dr. P. de Leeuw (Pays-Bas)
Dr. E. Domingo (Espagne)
Dr. N. Mowat (Royaume-Uni)

La Commission a proposé que le Dr. M. Eskildsen prenne la succession du Dr. J.G. van Bekkum, qui prend sa retraite, à la présidence du Groupe de recherche.

Le mandat des membres actuels du Groupe de recherche expire le 31 juillet 1987. Conformément au Règlement intérieur de la FAO, la

nomination des membres nouvellement élus est soumise à l'approbation des gouvernements, et leur mandat de deux ans expirera le 31 juillet 1989.

Point 14 - Autres questions

Composition de la Commission

La question d'Israël qui a émis le vœu d'adhérer à la Commission a été discutée. M. A.G. Roche, Conseiller juridique de la FAO, était présent pour donner une opinion sur l'interprétation juridique de l'Acte constitutif de la Commission, en ce qui concerne sa composition. Après avoir examiné la genèse de l'accord, le Conseiller juridique a déclaré que la considération primordiale pour l'adhésion à la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse de la FAO, était le contexte géographique. Le Secrétaire a transmis les vues du Conseiller juridique à ce sujet au représentant permanent auprès de la FAO, en octobre 1986.

Après un débat au cours duquel la plupart des délégués qui ont pris la parole ont approuvé le principe de l'adhésion d'Israël, M. Roche a confirmé qu'il existait plusieurs solutions possibles pour modifier la situation actuelle, si les membres le désiraient. A condition que les membres de la Commission décident à l'unanimité que le terme "européen" a une acception politique plutôt que "géographique", cette opinion pourrait être incorporée dans le compte rendu des délibérations et pourrait devenir ensuite partie intégrante de l'accord.

Il existe par ailleurs des procédures qui permettraient d'amender l'Acte constitutif de la Commission. Elles impliquent un certain nombre de démarches spécifiques.

- 1) L'amendement doit être proposé par un membre de la Commission dans une communication adressée aussi bien au Président de la Commission qu'au Directeur général de la FAO 120 jours au moins avant l'ouverture d'une session de la Commission. (En pratique, mieux vaut que cette proposition soit faite le plus tôt possible).
- 2) Conformément à l'Article XIV (points 2 et 3) de l'Acte constitutif, la proposition serait communiquée à tous les membres de la Commission.
- 3) La question serait ensuite inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission.
- 4) Après examen à cette session, la proposition d'amendement devrait être approuvée à la majorité des deux tiers des membres.
- 5) Une fois approuvée, la proposition serait soumise au Conseil de la FAO.
- 6) Après approbation par le Conseil de la FAO, Israël aurait le droit de devenir membre de la Commission à partir de la date de la décision du Conseil et pourrait alors déposer un instrument officiel d'adhésion à la Commission.

Dans ce scénario, qui a l'avantage d'éviter toute décision qui pourrait être considérée comme anticonstitutionnelle, Israël pourrait espérer devenir membre de la Commission.

Le Président a estimé que cet amendement de l'Acte constitutif était la solution préférable et les participants en ont ainsi décidé.

